

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux le quatorze octobre à dix-neuf heures le Conseil Municipal s'est réuni, salle des réunions, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier IDES, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Messieurs et Mesdames IDES Didier, MARILLER Alain, CHATELAIN Odette, SANTENAC Bernard, TROUILLOT Marylène, FERRAND-ARDURE Jean-Yves, MOULINOT Irène, MOFFRONT Luc, LUCAS Patrice, SANDOVAL Angel, MARTIN Valentin.

**Absent(es) représenté(es) :**

**Absent(es) non-représenté(es) :** Madame BOURDON Christine,

**Absent(es) excusé(es) :** Mesdames FERREIRA-MARTINS Mélanie, BONIN Francine,

**Secrétaire de séance :** TROUILLOT Marylène,

Convocation du dix octobre deux mille vingt-deux adressée le même jour à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente
2. Compte rendu des délégations données au Maire par le Conseil Municipal

**FINANCES**

3. Mise à disposition du gymnase de Guillon – convention avec la Communauté de Communes du Serein.
4. Demande de subvention
5. Décision modificative 2 – Budget de la Commune
6. SIAEP – Présentation du rapport sur le service d'eau potable – exercice 2021

**HABITAT – AFFAIRES FONCIERES ET PATRIMOINE**

7. Révision du tarif de location de l'appartement situé au 29 B rue de la liberté

**RESSOURCES HUMAINES**

8. Formations du personnel.

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

9. Participation à l'action « Elu Rural Relais de l'Egalité » (ERRE) et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal.

**ENVIRONNEMENT**

10. Inventaire de la Biodiversité Communale

**QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS DU MAIRE**

► Informations du Maire :

- Compte-rendu des réunions de la Communauté de Communes Avallon – Vézelay – Morvan

► Questions diverses :

Le Maire informe l'assemblée des pouvoirs donnés et fait part des documents déposés sur table.

- Mise en place d'un correspondant incendie et secours au sein du Conseil Municipal.
- Recherche des économies d'énergie réalisables.

**Adoption de procès-verbal de séance**

Le Conseil Municipal adopte au scrutin à main levée et à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 août 2022.

**Compte rendu des délégations données au Maire par le Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne acte au Maire des décisions prises, depuis la dernière séance, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties. (Article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**N° 2022.066 – 14/10/2022 : Mise à disposition du gymnase de Guillon – convention avec la Communauté de Communes du Serein.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les professeurs des écoles souhaitent organiser des séances de sport à l'attention des élèves des classes élémentaires. Celles-ci se dérouleraient au gymnase de Guillon, pendant le temps scolaire.

Le coût d'utilisation du gymnase est de 22,09 € de l'heure.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin à main levée et à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes de la Haute Vallée du Serein pour la mise à disposition du Gymnase au tarif de 22,09 € de l'heure à compter de l'année scolaire 2022/2023 et les suivantes.
- Dit que cette décision est valable jusqu'à la prise d'une délibération contraire.

Acte certifié exécutoire

Reçu par le représentant de l'Etat le 21 octobre 2022

Publié ou notifié le 18 octobre 2022

**N° 2022.067 – 14/10/2022 : Demande de subventions 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,

le Maire présente au Conseil Municipal les subventions sollicitées par les associations auprès de la Commune.

NOM	Montant attribué
Société de chasse de Sauvigny	200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>200.00 €</b>

Après avoir délibéré, au scrutin à main levée et à l'unanimité :

Le Conseil Municipal :

- ↳ **DECIDE** de verser aux associations pour l'exercice 2022 les subventions telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus
- ↳ **DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figureront au budget de l'exercice 2022.

Acte certifié exécutoire

Reçu par le représentant de l'Etat le 21 octobre 2022

Publié ou notifié le 18 octobre 2022

**N° 2022.068– 14/10/2022 : Décision modificative 2 Budget de la Commune**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits sont insuffisants pour verser les subventions suite à l'attribution d'une subvention à la Société de chasse.

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin à main levée et à l'unanimité :

- DECIDE de procéder au virement de crédits suivants :

	DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT	
Compte 65741 subventions aux associations	+ 200,00	
Chapitre 022 Dépenses imprévues	- 200,00	
<b>TOTAUX SF DM n°2</b>	0	
<b>TOTAUX SF DM n°1 à 2</b>	- 6 500,00 €	- 6 500,00 €
<b>REPORT BP</b>	1 470 671,00 €	1 470 671,00 €
<b>REPORT SF DM 1</b>	- 6 500,00 €	- 6 500,00 €
<b>Nouveaux totaux SF</b>	<b>1 464 171,00 €</b>	<b>1 464 171,00 €</b>
	DEPENSES	RECETTES
	INVESTISSEMENT	
<b>TOTAUX SI DM n°1</b>	0,00 €	0,00 €
<b>REPORT BP (+RAR)</b>	899 880,00 €	899 880,00€
<b>REPORT SI DM n°1</b>	0,00 €	0,00 €
<b>Nouveaux totaux SI</b>	<b>899 880,00 €</b>	<b>899 880,00€</b>
<b>Nouveaux totaux généraux du BUDGET</b>	<b>2 364 051,00</b>	<b>2 364 051,00</b>

Acte certifié exécutoire

Reçu par le représentant de l'Etat le 21 octobre 2022

Publié ou notifié le 17 octobre 2022

**N° 2022.069– 14/10/2022 : SIAEP : Présentation du rapport sur le service de distribution d'eau potable – Exercice 2021**

**Le rapport est consultable en Mairie**

Le Maire soumet comme tous les ans au Conseil Municipal le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Terre-Plaine-Morvan concernant le prix et la qualité du service de l'eau ainsi que le compte-rendu technique. Ceux-ci sont établis par Suez, délégataire du service, en application de la loi n° 95-101 du 02/02/1995 et du décret n°95-635 du 06/05/1995.

Après avoir délibéré au scrutin à main levée et à l'unanimité :

Le Conseil Municipal :

**PREND** acte de la communication de ces rapports.

Acte certifié exécutoire

Reçu par le représentant de l'Etat le 21 octobre 2022

Publié ou notifié le 18 octobre 2022

**N° 2022.070– 14/10/2022 : Révision du tarif de location de l'appartement situé au 29 B rue de la Liberté**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir le montant du loyer, pour le logement communal sis au 29 B rue de la Liberté.

Il s'agit d'un logement à usage d'habitation principale loué vide.

Le Conseil Municipal,

Vu les prix pratiqués dans la Commune,

Et après avoir délibéré, au scrutin à main levée et à l'unanimité :

- \* DECIDE de fixer le montant du loyer, à 650 € par mois.

Acte certifié exécutoire

Reçu par le représentant de l'Etat le 21 octobre 2022

Publié ou notifié le 18 octobre 2022

**N° 2022.071-14/10/2022 : Formations du personnel**

Le Maire présente au Conseil municipal les demandes de formations pour le BAFA des agents qui seront chargés de l'animation des activités périscolaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal au scrutin à mains levées et à l'unanimité :

↳ Autorise le maire à signer les Conventions avec la Fédération Sportive et Culturelle de France – comité départemental de l'Yonne, pour un montant de 350 € par agent en vue de l'approfondissement du BAFA

↳ Autorise le Maire à prendre en charge les frais de déplacement de restauration et d'autoroute.

Acte certifié exécutoire

Reçu par le représentant de l'Etat le 21 octobre 2022

Publié ou notifié le 18 octobre 2022

**N° 2022.072-14/10/2022 : Participation à l'action « Elu Rural Relais de l'Egalité » (ERRE) et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal.**

SANS OBJET

**N° 2022.073-14/10/2022 : Inventaire de la Biodiversité Communale**

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de partenariat pour la commune avec la Ligue Protection des Oiseaux de l'Yonne.

Engagée dans une démarche de proximité et dans un souci de valorisation du patrimoine naturel des communes rurales, la LPO Yonne se met gratuitement à disposition des communes de moins de 1000 habitants pour leur apprendre à connaître les espèces et la nature qui les entourent.

La collaboration avec les habitants est un facteur indispensable à la réussite du projet ainsi qu'avec une association locale « référente », ce que propose d'être « L'Atelier ».

Ce programme s'échelonne sur un an, avec des animations pédagogiques, observations sur le terrain, ateliers avec un ornithologue, réunion / conférence publique avec création d'une plaquette illustrée qui présentera le résultat de notre patrimoine naturel.

Le Maire précise que cette action est entièrement gratuite pour la commune et demande à ce qu'elle demeure strictement dans le cadre présenté en veillant à respecter la neutralité de l'étude. Ce projet est par ailleurs motivant pour de nombreux habitants, il va être l'occasion de rencontres entre les personnes et de découvertes du village et de ses alentours.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal au scrutin à main levée et l'unanimité :

- **ACCEPTE** le projet d'inventaire de la biodiversité naturelle de la LPO.
- **DESIGNE Monsieur Alain MARILLER** référent de la Commune.

Acte certifié exécutoire

Reçu par le représentant de l'Etat le 21 octobre 2022

Publié ou notifié le 18 octobre 2022

► Questions diverses :

- *Mise en place d'un correspondant incendie et secours au sein du Conseil Municipal.*
- Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Jean-Yves FERRAND ARDURE comme correspondant incendie et secours.
- *Recherche des économies d'énergie réalisables.*

Le Conseil Municipal a décidé de limiter le nombre de décorations de Noël :

- en supprimant toutes les décorations de Noël qui nécessitent une nacelle pour leur installation;
- en décidant de ne pas acheter de nouvelles décorations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

---

**RECAPITULATIF - Séance du 14 octobre 2022**

ADOPTION DE PROCES-VERBAL DE SEANCE .....	- 166 -
COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL .....	- 166 -
N° 2022.066 – 14/10/2022 : MISE A DISPOSITION DU GYMNASSE DE GUILLON – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN. ....	- 166 -
N° 2022.067 – 14/10/2022 : DEMANDE DE SUBVENTIONS 2022 .....	- 166 -
N° 2022.068– 14/10/2022 : DECISION MODIFICATIVE 2 BUDGET DE LA COMMUNE- FONCTIONNEMENT .....	- 167 -
INVESTISSEMENT .....	- 167 -
N° 2022.069– 14/10/2022 : SIAEP : PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE SERVICE DE DISTRIBUTION D’EAU POTABLE – EXERCICE 2021 .....	- 168 -
N° 2022.070– 14/10/2022 : REVISION DU TARIF DE LOCATION DE L’APPARTEMENT SITUE AU 29 B RUE DE LA LIBERTE.....	- 168 -
N° 2022.071-14/10/2022 : FORMATIONS DU PERSONNEL .....	- 168 -
N° 2022.072-14/10/2022 : PARTICIPATION A L’ACTION « ELU RURAL RELAIS DE L’EGALITE » (ERRE) ET DESIGNATION D’UN ELU RELAIS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL. ....	- 169 -
N° 2022.073-14/10/2022 : INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE.....	- 169 -

---

Le Maire  
Didier IDES



La secrétaire de séance,  
Marylène TROUILLOT

